
A fleur de justice

Palestine

Tahar Moussaoui

Liège, 2020

Deux Etats ou un Etat en Palestine ?

Contribution au débat au sein du mouvement de solidarité (*)
(Septembre 2008)

Introduction

Le 29 novembre 1947, l'assemblée générale des Nations Unies vote (par 33 voix pour, 13 contre et 10 abstentions) la résolution n° 181 qui adopte le plan de partition de la Palestine (55% pour les « Juifs », qui possédaient 6 % des terres, et 45% pour les « Arabes »). Pour les dirigeants sionistes c'est une première avancée : ils obtiennent, d'une part, l'idée même de diviser le pays et, d'autre part, une plus grande surface de son territoire alors que les Juifs y sont très largement minoritaires. Durant les deux années suivantes, ils obtiennent une seconde avancée qui débute alors que la Grande Bretagne est encore la puissance coloniale mandataire. Ils vont en effet mener une guerre féroce pour étendre leur territoire et pour briser la résistance des Palestiniens à leur expulsion. Et, le 14 mai 1948, le dirigeant sioniste Ben Gourion pouvait déjà annoncer la création de « l'Etat d'Israël » sur 78 % du territoire de la Palestine historique.

Le mouvement sioniste a donc réussi à remporter une première victoire. Il y est arrivé parce qu'il était *assez uni, bien organisé, mieux armé et techniquement mieux préparé*. Il a aussi réussi parce qu'il a pu bénéficier du *soutien absolument décisif* – diplomatique, financier et militaire – de *nations puissantes* tant des pays de l'Ouest (principalement la Grande Bretagne et plus tard les Etats-Unis) que des pays de l'Est (ce qu'on oublie trop souvent). Aujourd'hui, le territoire conquis par l'entreprise sioniste de colonisation couvre plus de 80% du territoire de la Palestine historique et il est en train de grignoter les 20 % restants.

Mais ce qu'il faut surtout dire c'est que le mouvement sioniste a réussi parce que le *peuple palestinien a été* – politiquement et militairement – *impuissant à s'opposer de façon efficace à son expansion*. Cette impuissance n'était pas une fatalité. Elle s'explique par le fait qu'avant 1948, le *peuple palestinien était mal armé, mal organisé et sous l'emprise de dirigeants qui le réprimaient et qui étaient eux-mêmes dépendants des puissances* (comme la Grande Bretagne) qui, précisément, soutenaient le projet sioniste.

Le seul moment où l'entreprise sioniste a couru un danger est celui du soulèvement patriotique de masse palestinien de 1936-39. Le peuple palestinien y a montré ce dont il était capable – en unité de volonté, en organisation, en formes de lutte – quand il arriva à se libérer de la tutelle étouffante de ses dirigeants féodaux. La répression terrible anglo-sioniste qui mit fin au soulèvement priva gravement le peuple palestinien de ses dirigeants les plus résolus (tués, emprisonnés ou déportés hors de Palestine). Elle fut un facteur important de sa faiblesse dans la

confrontation décisive avec le mouvement sioniste à partir de la fin 1947. Le peuple palestinien ne s'était pas encore remis de ses blessures, alors que le mouvement sioniste – ayant compris le danger – avait, lui, commencé à s'organiser en véritable armée dès après le soulèvement.

Le résultat de la défaite du peuple palestinien est ce qu'on appelle la *Nakba*, « la catastrophe ». Ses conséquences peuvent être résumées par trois éléments fondamentaux :

1°) des centaines de milliers de Palestiniens expulsés par la violence vont connaître l'exil et la vie dans les camps de *réfugiés* ;

2°) ceux qui sont restés dans le nouvel « Etat d'Israël » vont être soumis aux *discriminations*, traités en suspects, en citoyens de seconde zone et constamment menacés de « transfert » hors de leur pays ;

3°) ceux qui se sont retrouvés en Cisjordanie et à Gaza vont être soumis, à partir de 1967, à une *occupation* brutale, féroce.

Pour remédier à cette situation, une partie des dirigeants palestiniens soutient *le but* qui consiste à créer un « Etat » sur moins de 20 % de la Palestine historique, de renoncer partiellement au retour des réfugiés et d'abandonner à leur sort les Palestiniens de « l'Etat d'Israël ». Pour atteindre ce but, elle soutient aussi *le moyen* consistant à abandonner toute résistance directe et à compter principalement sur les bons offices des alliés mêmes de l'Etat sioniste : les Etats-Unis et l'Europe.

Ces deux idées (le but comme le moyen) posent problème et méritent un débat. Elles le méritent aussi parce qu'elles ont leur corollaire dans le mouvement de solidarité ici en Belgique.

En avril 2002, l'armée sioniste a entrepris une répression d'une brutalité inouïe dans le camp de Jenine. En réaction, des militants du mouvement de solidarité ont organisé à Liège un rassemblement hebdomadaire de solidarité avec le peuple palestinien qui allait tenir pendant plus de cinq ans. Ils l'ont fait sur la base d'une plateforme qui se fixait pour buts *de dénoncer la répression sioniste, de soutenir la résistance et de mettre le gouvernement belge devant ses responsabilités*.

Tous les militants du mouvement de solidarité ne partageaient pas bien entendu la même vision de la question palestinienne. Les uns prônaient une solution basée sur l'idée de deux Etats, tandis que d'autres prônaient une solution basée sur l'idée d'un seul Etat. Ils ont su rester unis pour assurer la continuité de l'initiative, mais ils n'ont jamais confronté leurs arguments dans un débat ouvert.

Certains événements rendaient pourtant ce débat nécessaire. Un exemple parmi d'autres. Concernant la construction du « Mur de l'apartheid », la campagne de dénonciation était menée avec des arguments différents selon que l'on prônait l'une ou l'autre des deux solutions. Ceux qui argumentaient que le Mur était « illégal » parce qu'il empiétait sur le « territoire palestinien » (la Cisjordanie), acceptaient implicitement que le reste du territoire n'était pas la Palestine (1). Or, pour les réfugiés, le reste du territoire c'est aussi la Palestine.

C'est finalement l'analyse de l'expérience de promotion du boycott de l'Etat sioniste durant l'été 2007 qui a fait mûrir les conditions du débat.

Car, là aussi, les arguments de la campagne de boycott ne pouvaient qu'être différents selon que l'on prônait l'une ou l'autre solution.

Le débat est donc devenu nécessaire et le texte que nous proposons ici en est un premier jalon. Les personnes qui l'ont élaboré ont fait le choix de défendre une des deux options. Elles espèrent que leur effort pour l'expliquer clairement stimulera la réflexion et le débat sincères entre tous ceux qui se sentent impliqués dans le soutien au peuple palestinien.

En cette année du soixantième anniversaire de la *Nakba*, le mouvement de solidarité a également besoin de faire le point sur lui-même. Car de cela aussi dépend la qualité du soutien que ce mouvement peut apporter à la résistance admirable que le peuple palestinien a opposé et oppose encore à cette entreprise de spoliation, d'expulsion, de terreur et de mort que représente le sionisme.

*

Pendant longtemps, la ligne prônant un seul Etat « démocratique et laïque » en Palestine a été la principale option envisagée pour résoudre le « conflit israélo-palestinien ». Il en était ainsi non seulement au sein des organisations palestiniennes de la résistance à l'entreprise sioniste de colonisation, mais aussi au sein du mouvement international de solidarité avec cette résistance.

A partir de la fin des années 70, l'option des deux Etats en Palestine a peu à peu pris le dessus au sein d'une partie du mouvement de solidarité extérieure. Plusieurs facteurs y ont contribué. Il y a tout d'abord le changement de politique des organisations de résistance elles-mêmes suite à l'échec de certaines méthodes militaires de résistance et de la répression des pays d'accueil auxquels étaient adossées ces méthodes (Jordanie, Liban). Il y a ensuite la fin de la guerre froide et donc la fin du soutien même limité des pays de l'Est aux mouvements de résistance, alors que le soutien, même nuancé, de l'Europe occidentale et des Etats-Unis à l'Etat sioniste continuait comme avant. Il y a enfin le reflux général de tous les « mouvements de gauche » nés dans les années 60 et 70 – mouvements qui ont largement alimenté le mouvement de solidarité tant en Europe qu'ailleurs.

Après les Accords d'Oslo en 1993 et leur échec ultérieur, l'option d'un seul Etat « démocratique et laïque » (2) a refait surface, principalement à cause de ce qui se passe sur le terrain, comme nous allons le voir. Mais cela ne suffit pas de dire que de toute façon l'option des deux Etats ne marche pas. Il est important, pour donner de la force à l'option alternative, d'en discuter les fondements. Pour cela, nous allons d'abord passer en revue les arguments des défenseurs de l'option des deux Etats.

En complément, il nous a semblé utile d'ajouter des annexes sur la question des réfugiés, des extraits des principaux textes du Droit international, une réponse à un texte défavorable à la solution à un seul Etat, une lettre sur les incohérences des personnes qui sont favorables à la solution d'un seul Etat mais n'en tirent pas toutes les conséquences, enfin une bibliographie en rapport avec le sujet.

Arguments de la solution à deux Etats

Les arguments en faveur de cette option sont très nombreux. Nous n'avons retenu que ceux qui nous ont semblé les plus importants.

Stratégie et tactique

Le premier argument avancé pour défendre cette option consiste à dire que le but stratégique reste d'établir un seul Etat sur l'ensemble de la Palestine historique. Mais, tactiquement, l'établissement d'un Etat sur une partie limitée du territoire est une étape nécessaire.

Rappelons d'abord que le but actuel du mouvement de résistance est de libérer la Palestine du sionisme. Ce but implique de mener à bien en même temps trois tâches intimement liées : le retour des réfugiés, la fin de l'occupation, l'égalité entre tous les citoyens. Les mesures tactiques ne peuvent donc porter que sur les moyens d'atteindre ce but.

Or c'est à un changement de but que procède l'option des deux états comme tactique. Cela apparaît clairement si l'on tient compte du fait qu'il va falloir négocier avec les dirigeants sionistes et signer devant des garants qui ne sont autres que leurs alliés et qui, bien entendu, prendront soin de s'assurer que l'accord n'est pas une manœuvre tactique. Et leur moyen est simple : maintenir un Etat dans lequel les Palestiniens sont des sous-citoyens, refuser le retour des réfugiés dans leur patrie, étendre et annexer les grands blocs de colonies et continuer de contrôler les frontières.

D'un point de vue militaire, il est vrai que rien ne s'oppose à l'idée de reconquérir un territoire étape par étape. Mais seulement si on est dans un rapport des forces qui permette de passer à l'étape suivante, ce qui est loin d'être le cas actuellement : les milliers de policiers palestiniens (formés avec l'argent européen et américain et armés avec l'aval de l'Etat sioniste) sont là pour tout sauf pour reconquérir du territoire.

Rapport de forces et réalisme

Le deuxième argument est souvent appelé en renfort pour étayer l'idée de la manœuvre tactique transitoire et se présente quelquefois sous la forme de l'appel au « réalisme ». Il consiste à dire que le rapport de forces ne permet pas d'obtenir plus dans les circonstances actuelles.

Comme nous l'avons dit plus haut pour la tactique, le rapport de forces ne peut être invoqué pour changer de but, mais uniquement pour moduler les moyens de lutte pour l'atteindre. Par ailleurs, si l'on tient absolument à parler de rapport de forces, il est évident qu'il est actuellement en faveur de l'Etat sioniste de façon écrasante. Il ne permet donc rien du tout, et surtout pas un Etat souverain sur une partie de la Palestine. Tout ce qu'il permet ce sont des « bantoustans » coupés les uns des autres où l'on parque les « Arabes » sous l'œil vigilant du gouverneur militaire de l'Etat sioniste. Tout ce qu'il permet ce sont des zones administratives à l'intérieur desquelles certains Palestiniens se chargent de la répression d'autres Palestiniens. On l'a encore vu récemment lors de la

répression violente des manifestations à Ramallah contre le sommet d'Annapolis (2007).

Donc, contrairement à ce que veulent faire croire les « réalistes », à moins de faire passer pour un Etat ce qui n'en est pas un, la solution à deux Etats n'est pas réaliste non plus.

Réalité et fait accompli

Le troisième argument rejoint celui du « rapport des forces défavorable » mais sans le masque trompeur de la « manœuvre tactique ». Il consiste à dire que « maintenant, Israël est une réalité ».

Cet argument est très souvent présenté de telle manière que les tenants de l'option d'un seul Etat apparaissent comme des rêveurs qui refusent de reconnaître la réalité. Or le problème n'est pas de reconnaître ou pas la réalité de « l'Etat d'Israël » mais d'accepter ou pas cette réalité comme un fait accompli, comme une situation irréversible. En effet, dans la logique de cet argument, seule la « réalité d'Israël » est reconnue et pas la « réalité » des réfugiés, de l'occupation et des discriminations raciales. Or on sait que le maintien de cette deuxième réalité est la condition impérative de la perpétuation de la première. Demander aux Palestiniens de reconnaître la « réalité » cache donc tout simplement le fait de leur demander de renoncer à la plus grande partie de leurs droits.

Une solution d'urgence

Le quatrième argument consiste à dire que la solution d'un seul Etat est trop lointaine, qu'on a besoin d'une solution rapide pour sauver de façon urgente les Palestiniens de la misère, de l'étouffement, etc...

Outre son paternalisme, cette idée suppose que les Palestiniens sont disposés à renoncer à leurs droits sur le long terme en échange de quelques allègements passagers des souffrances les plus immédiates d'une partie d'entre eux. Sous le masque de la compassion, on leur demande en fait de se soumettre à l'exigence sioniste d'établir des discriminations à leur encontre, de les parquer dans des bantoustans et de les empêcher de rentrer chez eux. Il est vrai que les Palestiniens souffrent et on doit s'en préoccuper. Mais il est tout aussi vrai qu'ils luttent, qu'ils résistent de façon extraordinaire et que c'est cela précisément qui a créé une situation favorable à leur cause. Qui parlerait aujourd'hui des Palestiniens s'il n'y avait pas eu, pour ne citer que des événements récents, les deux intifadas ? Dernière remarque : il est vraiment étonnant que la « souffrance immédiate » des réfugiés n'apparaissent pas dans le radar des tenants de la solution à deux Etats, alors même que cette solution suppose de les sacrifier dans l'immédiat sans états d'âme.

L'opinion publique juive

Il est vraiment lamentable de retrouver le cinquième argument dans la bouche de « dirigeants » du peuple palestinien et de militants du mouvement de solidarité. Il est en effet plus habituel dans la bouche de ceux qu'on appelle les « sionistes soft » (3) (comme Uri Avnery, du Bloc

de la Paix). Il consiste à dire que l'opinion publique juive n'est pas mûre pour la solution d'un seul Etat, qu'elle veut le maintien « d'Israël » comme entité à part.

Tout d'abord, il n'y a pas à demander aux Juifs s'il est d'accord pour rendre le butin qu'il s'est procuré à la suite d'un casse à main armée. Ensuite, s'il l'on tient à prendre en considération l'opinion publique juive, il n'y a aucune raison de le faire de façon sélective. Les sondages montrent en effet que cette opinion se prononce très majoritairement pour le transfert des Palestiniens hors de Palestine. Est-ce qu'il faut lui obéir aussi ? Il est clair, enfin, qu'une partie des Juifs - parmi ceux qui ne l'ont pas encore fait - va finir par se détacher du projet du sionisme politique. Mais elle ne le fera que lorsque le peuple palestinien aura déterminé de façon significative le cours principal de la lutte contre ce projet. C'est alors seulement que l'attachement de cette partie des Juifs à la terre de Palestine entrera en conflit avec ce que le projet sioniste implique d'oppression du peuple palestinien et qu'il lui faudra choisir. Et tous les premiers indices vont dans ce sens : sans les deux *intifadas*, pas de *refuzniks*, pas de « nouveaux historiens israéliens », pas d'associations communes de lutte contre les destructions de maisons, contre les barrages de contrôle militaire, contre le Mur, etc... Mieux : même les concessions dérisoires faites par l'Etat sioniste à Oslo n'auraient pas été possibles.

Les pressions euro-américaines

Le sixième argument consiste à dire que ceux qui pourraient « exercer des pressions sur Israël » [les Etats-Unis et l'Europe principalement] ne sont prêts à le faire que dans le cadre de l'option des deux Etats.

Un : c'est faux, ils ne sont prêts que pour la solution des bantoustans, avec annexion des grands blocs de colonies (4), maintien du contrôle militaire sioniste sur cet « Etat » et prise en charge d'une partie de la répression des Palestiniens par les Palestiniens eux-mêmes. Et c'est tout ! Faire croire le contraire est soit de l'aveuglement, soit de la tromperie à des fins inavouables. *Deux* : C'est une erreur très grave de faire dépendre le sort des Palestiniens du bon vouloir précisément des alliés de l'Etat sioniste, qu'ils soient européens ou américains. L'expérience historique montre en effet que, dans sa lutte contre un oppresseur - n'importe lequel -, si l'opprimé choisit comme alliés ceux de son oppresseur, il voue cette lutte à un échec certain. *Trois* : les possibles « pressions » des Etats-Unis sont en fait continuellement neutralisées par le poids du lobby sioniste à la veille des élections pour la présidence ou pour le Congrès aux Etats-Unis et, actuellement, par la conjoncture politique au Moyen-Orient. Aucun gouvernement américain, dans le cadre du maintien de l'hégémonie régionale de son pays, ne peut se permettre le luxe de déstabiliser par des « pressions » un allié sûr (L'Etat sioniste), alors qu'il a le Hezbollah au Liban, le Hamas et le Jihad en Palestine, la résistance en Irak, des vellétés de puissance régionale en Iran, alors que des régimes alliés (Maroc, Tunisie, Egypte) sont menacés par une situation sociale explosive, alors que d'autres alliés traditionnels (Jordanie, Arabie Saoudite) font face à la

montée d'une forte contestation intérieure, alors que la Syrie continue de jouer son propre jeu et que cela pose problème pour ce qui se passe tant en Irak qu'au Liban. Résultat : les possibles « pressions américaines », pour « donner un Etat » digne de ce nom aux Palestiniens, c'est du vent !

La volonté du peuple palestinien

Le septième argument est souvent avancé quand, au sein du mouvement de solidarité, la défense de l'option des deux états est à bout d'arguments. Il consiste à dire que le Peuple palestinien et les dirigeants du peuple palestinien veulent deux Etats et nous ne pouvons que soutenir leur choix.

Notons d'abord qu'il n'est pas prouvé que le peuple palestinien « veut » cela, majoritairement. Sinon tant la deuxième intifada en 2000 que le désaveu électoral du Fatah en 2006 deviendrait incompréhensible. Ensuite, on ne peut pas oublier que c'est à cette catégorie de « dirigeants » palestiniens qu'appartient cet ancien « premier ministre », pris en train de vendre du ciment pour la construction du « Mur de l'apartheid ». Il serait donc pour le moins imprudent de faire confiance et d'accorder du crédit à la « volonté » de pareils dirigeants. Enfin, et surtout, la volonté tout à fait certaine des réfugiés est entièrement ignorée. Ils sont pourtant majoritaires démographiquement (voir annexes). Est-ce que leur volonté ne fait pas partie de celle du peuple palestinien ? Or, on sait avec certitude que les dirigeants sionistes n'accepteront jamais le retour des réfugiés, parce que ce serait le début de la fin du sionisme. Nous allons y revenir plus loin, mais retenons déjà ceci : même pour les dirigeants sionistes les plus souples, il n'y a pas de solution à deux Etats sans la fermeture définitive du chemin du retour aux réfugiés. Suite logique : si les « dirigeants palestiniens » dont on nous parle « veulent » une solution à deux Etats, ils sont donc obligés de « vouloir » aussi automatiquement le non-retour des réfugiés.

Unité et force du mouvement de solidarité

Le huitième argument, toujours propre au mouvement de solidarité, vient souvent en complément du précédent. Il consiste à dire que l'option d'un seul état affaiblit le mouvement de solidarité internationale qui est très largement derrière la solution à deux états.

Remarquons tout d'abord qu'il est permis de douter de l'appréciation « très largement », à moins de considérer que le mouvement de solidarité internationale se réduit aux militants solidaires dans les « pays occidentaux » et, parmi ceux-ci, à ceux qui ont une visibilité médiatique. Cette visibilité souvent favorisée par leurs appartenances aux grands partis traditionnels, dont certains siègent tranquillement aux côtés d'un parti sioniste (travailliste) au sein de l'Internationale socialiste ! Ensuite, c'est de l'intimidation de dire aux tenants de la solution à un seul Etat : « ou vous changez votre point de vue et adoptez le nôtre, ou vous affaiblissez le mouvement de solidarité ! ». L'unité du mouvement de solidarité est certes un facteur de force, mais cette unité ne peut se faire aux dépens de l'une des options et surtout sans débat préalable – c'est le

moins que l'on puisse attendre de démocrates. Enfin, et c'est le plus important, c'est en fait la solution à deux Etats qui affaiblit le mouvement de solidarité internationale : premièrement, parce qu'elle entretient l'illusion démobilisatrice que cette solution est réalisable et qu'elle tient à peu de choses et, deuxièmement, parce qu'elle rend le mouvement de solidarité attentiste par rapport à ce que veulent bien concéder tant l'Etat sioniste que ses alliés.

Le Droit international

Le neuvième argument se rapporte à la question du droit international. Il consiste à dire que Les Nations-Unies, à travers la Résolution 242 notamment, n'ont jamais reconnu les annexions de 1967 et que c'est une bonne base pour la solution à deux Etats.

Premier point : La Résolution 242 de l'ONU appelle au « retrait de territoires » (et non « des » territoires comme le suggère la traduction française ; or, à l'ONU, seul le texte anglais fait foi) et elle ne fait aucune référence à un quelconque Etat palestinien, car à l'époque il s'agissait seulement du retour de territoires à l'Egypte, à la Jordanie et à la Syrie. D'autres résolutions de l'ONU ont ultérieurement réaffirmé le droit à l'auto-détermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté du peuple palestinien comme tel (comme la Résolution 3236 de l'Assemblée Générale). Tandis que la Résolution 1397 du Conseil de sécurité (mars 2002) mentionne pour la première fois un « Etat palestinien ». Mais toutes considèrent, explicitement ou pas, tant la partition de la Palestine comme pays que les frontières d'avant la guerre de 1967 comme des faits accomplis. En réalité, seule la résolution 194 sur le retour des réfugiés est vraiment claire. Or c'est surtout celle-là dont les dirigeants sionistes ne veulent pas entendre parler, précisément parce que son application rendrait le maintien d'un « état juif » complètement indéfendable, puisque la minorité juive y dominerait les autres groupes en violation des principes élémentaires de la démocratie. En règle générale, les dirigeants sionistes ont toujours essayé de placer les « négociations de paix » en dehors de tout cadre déterminé par le Droit international. Et cela, non pas à cause de la Résolution sur le retrait des territoires et d'autres Résolutions qui vont dans le même sens, mais fondamentalement à cause de la Résolution sur les réfugiés. Les dirigeants sionistes, eux, ont depuis toujours compris que c'est en effet le cœur du problème.

Deuxième point : le fait que les tenants de la solution à deux Etats s'accrochent à des Résolutions ambiguës de l'ONU et transigent sur une Résolution claire n'est pas le fruit du hasard : ils veulent sacrifier les réfugiés ; nous l'avons montré en discutant le septième argument (voir plus haut).

Troisième point : Les frontières d'avant la guerre de 1967 constituent ce qu'on appelle la « ligne verte ». Cette ligne, que les tenants de la solution à deux Etats considèrent comme une « bonne base » en invoquant le Droit international, est en fait illégale au regard de ce Droit puisqu'elle n'est pas conforme à la Résolution 181 sur le partage de 1947.

Premières conclusions

Résumons en le complétant ce qui ressort de la critique des arguments des tenants de la solution à deux Etats.

Premièrement, cette solution ne résout fondamentalement aucun des problèmes créés par l'entreprise sioniste de colonisation de la Palestine : racisme et discrimination à l'intérieur de l'Etat sioniste ; occupation en Cisjordanie et à Gaza ; réfugiés un peu partout. Signalons au passage qu'elle ne résout pas non plus les problèmes que cette même entreprise a créé côté juif : entretien du sentiment de supériorité raciale, cruauté morale à l'égard des Palestiniens, guerre perpétuelle pour maintenir par la force la survie du projet sioniste et intégration forcée au projet impérialiste d'hégémonie dans la région : tous éléments qui entretiennent l'animosité envers les Juifs sans distinction – ce qui est assurément à l'opposé du « lieu sûr pour les Juifs » que le sionisme leur avait vendu.

Deuxièmement, les promoteurs de la solution à deux Etats font entièrement dépendre le sort du peuple palestinien de la bonne volonté de ceux qui l'oppriment et de leurs alliés. Tous leurs efforts intellectuels se réduisent aux spéculations sur les résultats des élections aux Etats-Unis, en « Israël », en Grande Bretagne ou en France, parce que leur étroite marge de manœuvre dépend de tels résultats. Prisonniers de ce cadre, ils en viennent à considérer comme un perturbateur à réprimer quiconque (utilisant des formes directes de lutte) conforterait la mauvaise volonté de ceux dont dépend la solution à deux Etats (l'Europe et les Etats-Unis). L'exemple qui suit montre parfaitement à la fois l'impuissance de ces dirigeants face aux occupants et leur dépendance à l'égard du gouvernement des Etats-Unis. Fin juillet 2008, le gouvernement sioniste a donné son accord pour la construction d'une nouvelle colonie en Cisjordanie. En réaction, Saeb Erekat, le principal négociateur palestinien, a déclaré : « Cette décision détruit le processus de la solution de deux Etats. J'espère que les Américains obtiendront des Israéliens qu'ils reviennent sur cette décision. » (*Le Soir*, 25 juillet 2008)

Troisièmement, corollaire du point précédent, les promoteurs de la solution à deux Etats ont en fait renoncé à lutter concrètement pour la libération de la Palestine historique. Les militants sont devenus des fonctionnaires privilégiés, les éléments armés sont devenus une police répressive exclusivement dirigée contre les Palestiniens, les organisations de base qui devraient soutenir l'effort de résistance sont devenues des ONG tenues en laisse par les financements européens, américains ou des régimes arabes alliés.

Quatrièmement, la solution à deux Etats n'est pas en phase avec ce qui se passe sur le terrain, avec la conjoncture politique dont voici en bref les principaux aspects :

Côté résistance

La longue résistance - tantôt en profondeur, tantôt directe - du peuple palestinien à sa spoliation n'a jamais cessé.

Quelques moments forts : avant 1948 : la grande révolte de 1920 orientée aussi bien contre l'avancée des sionistes que contre l'occupation britannique ; la révolte paysanne de 1935, la grève générale de 1936 (d'avril à octobre) ; le grand soulèvement populaire et armé de 1936-39 (dont la répression terrible a été menée conjointement par l'armée britannique et les milices sionistes) ; la grève générale de décembre 1947 et la résistance armée à l'expulsion dans les années suivantes ; - Depuis 1948 : les activités de résistance variées surtout à partir de 1964 (sabotages, actions de commandos contre des colonies ou des soldats, détournements d'avion...) ; Le soulèvement armé à Gaza en 1971 (réprimé avec une férocité inouïe par Sharon, alors chef d'Etat-major) ; le soulèvement général de Gaza en mai-juin 1979 ; la grève générale et les grandes manifestations de mars-avril 1982 ; la première intifada de 1987 à 1993 ; la deuxième intifada en 2000...

C'est grâce à cette résistance - c'est un élément qu'il ne faut jamais oublier - que le peuple palestinien a recommencé à exister comme tel, qu'il a suscité la sympathie et la solidarité croissante des autres peuples, qu'il s'est relativement libéré de la tutelle des régimes arabes, que la cohésion interne des sionistes a commencé à s'effriter et que le soutien extérieur des puissances occidentales à ces derniers a commencé à perdre un peu de son caractère inconditionnel.

Côté domination sioniste.

En 1947, les sionistes ne possédaient que 6% des terres de la Palestine. Grâce au Partage de l'ONU, ils en obtiennent plus de 55%. Par la force des armes, ils vont finir par mettre la main sur plus de 78% durant les deux années suivantes. En 1967, ils s'emparent du reste de la Palestine, occupent le Sinaï égyptien et conquièrent le Golan syrien qu'ils annexent sans autre forme de procès. En 1982, ils envahissent le Liban et s'emparent d'une frange du Sud. Ils sont alors au sommet de leur puissance militaire (armée suréquipée et performante, arme atomique) et de leur puissance politique (ferme soutien américain et européen, bonne cohésion interne). Mais c'est aussi à partir de cette période que commencent les reculs.

Le recul territorial d'abord : évacuation du Sinaï en 1978, évacuation du Sud Liban en 2000, évacuation des colonies de Gaza en 2005.

Le recul du soutien extérieur ensuite : c'est après 1982 qu'ont commencé les réticences, très limitées mais manifestes, des gouvernements européens. On en a eu des exemples récents dans le vote des 25 pays européens de la résolution contre la construction du « Mur » en juillet 2004, dans la suppression des exemptions douanières pour les produits « israéliens » venant de Cisjordanie ou de Gaza. D'autre part, et surtout, le soutien, jusqu'il y a peu inconditionnel des Etats-Unis, a commencé à être nuancé. On l'a vu en particulier quand ils n'ont pas utilisé le veto pour s'opposer à la résolution du Conseil de sécurité condamnant les exactions de l'armée sioniste à Rafah en 2004 ou

récemment dans leur embarras par rapport à la poursuite de la construction des colonies en Cisjordanie.

Parallèlement, les sionistes ont très largement perdu le soutien de larges franges de l'opinion « occidentale » de plus en plus sensible à la souffrance du peuple palestinien et de moins en moins intimidée par le chantage à l'antisémitisme : manifestations massives de soutien dans les capitales européennes, missions civiles internationales, rapports très critiques des ONG sur le terrain, etc... Résultat : jamais l'Etat sioniste n'a été aussi discrédité.

Le recul de la cohésion interne enfin. Cette cohésion a commencé à s'effriter : apparition au sein de l'entité sioniste de segments qui ont commencé à se détacher du projet sioniste, principalement sous la forme de la revendication de plus en plus insistante de l'évacuation des territoires occupés et de l'exigence d'égalité ; au sein de l'armée, mouvements de dissidence (objection de conscience et refus de servir dans les territoires occupés, désertions) ; chez les civils, la multiplication des associations opposées à l'occupation (Comité des Juifs contre les démolitions de maisons palestiniennes, Bloc de la Paix, Rabbins pour les droits de l'homme, l'ONG B'Tselem, les comités de surveillance des soldats aux barrages de contrôle, le Centre d'Information Alternative, etc...) ; développement parallèle, entre Juifs et non-Juifs, de formes partagées de lutte et de solidarité, comme les associations militantes communes, les manifestations contre les destructions de maisons ou la poursuite de la construction du « Mur », etc.- et ce qui compte ce n'est pas tant leur force ou leur impact actuels que leur émergence même (5).

Au lieu d'offrir des perspectives à ces nouvelles tendances (développement de la résistance de masse palestinienne et luttes communes entre Palestiniens et Juifs), la solution à deux Etats leur tourne le dos ; au lieu d'aller dans le sens de l'égalité entre tous les habitants pour une Palestine nouvelle, elle revient à une sorte de « nettoyage ethnique mutuel » ; au lieu d'approfondir l'isolement et l'affaiblissement politique du sionisme, elle lui donne l'occasion d'obtenir un répit, de trouver une issue provisoire à sa crise.

Pour finir, dégageons brièvement la signification politique de la solution à deux Etats. Dans le contexte actuel de la lutte pour la libération de la Palestine, cette solution reflète en effet un positionnement particulier par rapport à cette lutte. Pour une partie des dirigeants palestiniens, il s'agit fondamentalement de trouver une voie qui évite la mobilisation des masses palestiniennes et permette par des négociations en coulisses la satisfaction des aspirations économiques de l'élite sociale dont une partie des intérêts peut s'accommoder de la domination sioniste.

Pour une frange des militants du mouvement de solidarité, il s'agit principalement de contenir ce mouvement dans un cadre qui permette la survie d'Israël comme « Etat juif ». Ils sont d'ailleurs souvent liés à des partis qui ne remettent pas en question la légitimité du sionisme, qui ne voient pas son caractère oppressif non seulement pour les Palestiniens, mais aussi pour les Juifs.

Arguments de la solution à un seul Etat

C'est du refus du caractère oppressif pour tous du sionisme que part la solution à un seul Etat démocratique. Qu'apporte-t-elle ?

1) L'idée d'un seul Etat met la question des réfugiés au cœur de la solution parce qu'ils sont au cœur du problème. L'injustice que constituent la dépossession et le déracinement de millions de Palestiniens doit être réparée. Ils ont le droit de rentrer chez eux dans leur patrie et cette aspiration est clairement appuyée par le droit international. Toute autre solution légaliserait le nettoyage ethnique dont ils ont été victimes.

2) la solution à un seul Etat répond aux aspirations à l'égalité des Palestiniens qui vivent en « Israël ». Elle va dans le sens de la construction d'un pays pour tous ses citoyens et bat ainsi en brèche la disposition raciste d'un « Etat juif » dans lequel seuls ceux qui ont la bonne étiquette ont tous les droits. Contrairement à la conception sioniste, elle va dans le sens des acquis internationaux en matière de droits de l'Homme : elle ne fait pas dépendre la citoyenneté des origines nationales ou religieuses. Contrairement à la solution de deux Etats, elle bat en brèche les fondements discriminatoires et coloniaux de l'entreprise sioniste.

3) Parallèlement, la solution à un seul Etat permet de cadrer la lutte contre l'occupation, et cela dans le sens de la mise en place pour toute la Palestine d'une loi commune à tous ses habitants. Dans son cadre, chaque citoyen peut, entre autres, circuler librement. Mais s'il veut s'installer sur des terres, il doit alors, comme tout un chacun, les acheter ou les louer, etc. et non invoquer une loi privée (sa religion) pour les avoir gratuitement en s'en emparant par la force.

4) La solution à un seul Etat est libératrice. Elle appelle le peuple palestinien à s'unir et s'organiser pour lutter pour sa propre libération : Elle l'appelle à devenir acteur de son propre destin et n'attend donc pas que l'on veuille bien lui « donner un Etat ». C'est sur cette voie qu'il peut rencontrer les Juifs attachés à la terre de Palestine, mais rebutés par les implications oppressives de l'idéologie sioniste, et offrir une perspective aux nombreuses luttes et formes d'organisations communes qui existent déjà sur le terrain. L'apprentissage de l'égalité et de la vie commune entre les personnes (sans distinction de communautés religieuses) peut alors se faire dans les deux sens et dans la dynamique même de la mobilisation : lutter ensemble pour mieux vivre ensemble.

5) La solution à un seul Etat bénéficie d'une conjoncture de base favorable. Dans ce qui peut sembler un paradoxe, la logique de domination et d'expansion de l'entreprise sioniste a créé à son insu les conditions de la solution à un seul Etat. De fait, un territoire uni existe déjà, avec une seule frontière, une seule administration, une seule économie, etc. Et cela à un moment où ce qui constitue le ciment de l'idéologie sioniste (la domination et la prééminence du groupe juif sur tous les autres) s'est grandement affaibli : par la résistance des Palestiniens, par l'aiguïsement des contradictions internes entre juifs

orientaux et juifs occidentaux, entre riches et pauvres, entre laïques et orthodoxes, etc. (6), par les effets politiques et moraux de la situation de colonisation elle-même et des violences qui l'accompagnent : refuzniks, chute de l'immigration, croissance des départs, mouvements pacifistes, contestation intellectuelle du sionisme, etc.

6) La solution à un seul Etat maintient *le lien entre la lutte contre le sionisme et la lutte contre l'hégémonie « occidentale » dans le Monde arabe*. Les peuples arabes étaient animés, après la première guerre mondiale, par un fort mouvement national et anti-impérialiste (7). Ce mouvement, après le démantèlement de l'empire ottoman allait prendre pour cible les principales puissances coloniales de l'époque : la France et la Grande Bretagne. L'entreprise de colonisation sioniste – sachant qu'elle ne pouvait réussir autrement – est alors venue s'insérer dans la stratégie coloniale, en particulier britannique, de domination du Monde arabe – d'abord comme marché et un peu plus tard comme réserve de pétrole. Cette stratégie au service de laquelle s'est mise l'entreprise sioniste consistait à réprimer par tous les moyens le mouvement national et unitaire de libération arabe (8). Sur cette base, les rapports de l'empire britannique (et plus tard américain) avec l'entité sioniste vont être pour l'essentiel des rapports de protection et d'utilisation. L'emprise sioniste sur la Palestine et celle des « Occidentaux » sur l'ensemble du Monde arabe sont donc intimement liées : on ne peut libérer la Palestine de la première emprise sans secouer la deuxième — et encore moins compter sur les « pressions » de celle-ci.

Epilogue

Beaucoup de personnes liées au mouvement de solidarité avec le peuple palestinien nous ont dit que cette solution à un seul Etat était « vraiment bien » mais qu'elle était « très-très » difficile. Nous leur répondons que nous voulons bien admettre qu'elle soit difficile, mais nous répétons qu'il n'y en pas d'autre si on veut que justice soit faite. Nous leur répondons aussi que la solution à deux Etats - que l'on essaie de nous vendre dans l'emballage de la facilité - n'est pas seulement mauvaise et injuste, elle est tout aussi difficile, voire impossible si le peuple palestinien ne renonce pas à la plus grande partie de ses droits. Et tant qu'à choisir entre deux difficultés... Nous leur répondons enfin que le fait qu'une chose soit difficile ne veut pas dire qu'il faut que nous l'écartions ; il veut dire simplement que le travail qui nous attend est immense et que nous devons l'entreprendre au plus tôt, résolument.

Annexe 1 : **Les réfugiés et déplacés**

Pour justifier le non-retour des réfugiés, les propagandistes du sionisme ont toujours prétendu que les Palestiniens qui sont partis l'ont

fait de leur plein gré. Il est aujourd'hui pleinement démontré que dans leur écrasante majorité, ils ont été *violemment expulsés selon un plan délibéré de « nettoyage ethnique »* (Voir en particulier Ilan Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, 2006). En outre, il faut rappeler que le Droit international prévoit que, quelles que soient les causes d'un conflit, les civils ont droit au retour, *même dans l'hypothèse où ils seraient partis de leur propre gré*.

Le peuple palestinien en chiffres (2008)		
Localisation	Nombre	Proportion
1. Total	10.654.541	-
2. En Palestine historique	5.219.102	49,0 %
- Cisjordanie	2.345.107	35,3 %
- Bande Gaza	1.416.530	
- « Israël »	1.457.465	13,7 %
3. Hors de Palestine	5.435.439	51,0 %
- Jordanie	3.170.000	
- Syrie	451.467	
- Liban	423.972	
- Autres pays arabes	790.000	
- Amérique, Europe et divers	600.000	
4. Total réfugiés et déplacés (estimation 2005)	7.600.000	70,0 %
Sources: United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees (UNRWA). Voir : www.un.org/unrwa/publications/statis-01 ; Statistiques de « L' Autorité Palestinienne » et du Ministère israélien des Affaires étrangères ; Rev. <i>Contradictions</i> (Bruxelles), n° 119-120, 2007.		

La transformation d'une partie des habitants de la Palestine en réfugiés et déplacés s'est faite en plusieurs étapes. Les premiers de ces réfugiés sont ceux qui ont été expulsés en **1947-1949** et empêchés de revenir dans leurs foyers et propriétés dans ce qui est maintenant « Israël ». Leur nombre au départ varie entre 750.000 et 900.000 personnes, selon les estimations. Les survivants et les descendants sont aujourd'hui **6 millions**. Mais seuls 4,3 millions sont enregistrés à l'Office des Nations-Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) en Jordanie, en Syrie, au Liban, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

De nouveaux réfugiés vont rejoindre les premiers. Ce sont les déplacés de la guerre de **1967** qui ont été empêchés de revenir dans leurs foyers et propriétés situés en Cisjordanie. Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux aussi sont devenus réfugiés pour la seconde fois en moins de 20 ans. Ils étaient au départ 240.000. Les survivants et descendants sont aujourd'hui **834.000**.

A ces deux groupes de réfugiés il faut ajouter deux groupes de déplacés. Le premier est constitué par les déplacés à l'intérieur de la Cisjordanie et de Gaza suite à l'occupation militaire sioniste après 1967 (expropriation, colonisation, persécutions de toutes sortes). Ils ne sont pas comptabilisés avec précision, mais leur nombre est estimé à quelque **457.000**.

Le deuxième groupe est constitué par les déplacés à l'intérieur de « l'Etat d'Israël ». Ce sont ceux qui, entre 1947 et 1949, ont été « autorisés » à s'installer dans d'autres lieux à condition qu'ils renoncent à leurs foyers et propriétés dans leurs lieux d'origine. Ils sont au nombre de **355.000**.

Au total, en chiffres arrondis, il y a environ **6.800.000** réfugiés et **800.000** déplacés palestiniens (estimation 2005), soit 70% de la population palestinienne. (Voir tableau récapitulatif). D'où la question à propos de la solution à deux Etats : que vaut une « solution » qui ne tient pas compte de plus des deux tiers des concernés ?

Annexe 2 :

Droit international et solution à un seul Etat

Les Résolutions des Nations Unies concernant la Palestine se comptent par dizaines. Elles trouvent un complément dans la Charte des Nations Unies et les Conventions de Genève. Bref rappel des points importants. Voir les textes complets sur les sites web du *Monde diplomatique* et de l'ONU : <http://domino.un.org/UNISPAL.NSF>, et <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/>

Charte des Nations Unies

(26 juin 1945)

L'article 1 de la Charte stipule que « *les buts des Nations Unies sont les suivants : 1. Maintenir la paix et la sécurité internationales [...]*,

conformément aux principes de la justice et du droit international ; 2. développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes... »

Les Palestiniens n'ont jamais pu disposer d'eux-mêmes. la Palestine comme pays a été reconnue par la SDN (dont l'ONU est l'héritière), puisque c'est sur la base de cette reconnaissance que la Grande Bretagne a reçu son mandat colonial. Or, une règle de Droit international, appliquée presque partout ailleurs, prévoit de ne pas toucher aux frontières héritées de la période coloniale. Le partage de la Palestine a violé cette règle et empêché les Palestiniens de disposer d'eux-mêmes. La solution à deux Etats accepte cette violation.

Résolution 181

(Assemblée Générale, 29 novembre 1947)

Elle concerne le Plan de partage de la Palestine et prévoit les points suivants : « l'Etat juif » occuperait 56,4% du territoire avec 600.000 Juifs et 500.000 Palestiniens ; « l'Etat arabe » occuperait 42,8% du territoire avec 700.000 Palestiniens et 10.000 Juifs ; Jérusalem deviendrait zone internationale avec 200.000 personnes, moitié juives et moitié palestiniennes. Au-delà de l'injustice du partage, la solution à deux Etats sur moins de 20 % du territoire est en contradiction avec cette résolution.

Résolution 194

(Assemblée Générale, 11 décembre 1948)

Elle concerne le droit au retour des réfugiés. Son point 11 stipule : « *Il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leur foyers...* »

C'est la seule résolution qui soit claire concernant les droits des Palestiniens. les tenants de la solution à deux Etats acceptent l'idée que cette résolution soit « négociée », c'est à dire qu'elle ne soit appliquée que très partiellement.

Résolution 242

(Conseil de sécurité, 22 novembre 1967)

Elle concerne l'évacuation des territoires occupés pendant la guerre de 1967. Ayant souligné « *l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité* », elle affirme « *que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants : a) retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit; [...] ; b) cessation de [...] tous les états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté* ».

Cette résolution légalise indirectement les acquisitions de territoires non conformes au plan de partage de 1947. En la prenant comme base, la solution à deux Etats va dans le même sens.

Conventions de Genève

(12 août 1949)

Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés (Protocole I) concerne indirectement le peuple palestinien. Il a été adopté le 8 juin 1977 et stipule dans son article 85, § 4 que les actes suivants sont considérés comme des « infractions graves » au Protocole : « le transfert par la Puissance occupante d'une Partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe, ou la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire, en violation de l'article 49 de la IV^e Convention ».

Le problème ici est qu'il faut déterminer ce qui est occupé et ce qui ne l'est pas et qu'on risque alors de conforter la logique du partage dont la solution à deux Etats est prisonnière.

Annexe 3 :

A propos d'un entretien de Gilbert Achcar

Dans un entretien intitulé « Palestine, Liban, Irak et le mouvement anti-guerre », daté du 30 juillet 2008, Gilbert Achcar revient sur le débat entre les partisans de la solution à un seul Etat et ceux de la solution à deux Etats en Palestine. (Le texte intégral de l'entretien peut être consulté sur le site : <http://www.france-palestine.org>)

Achcar considère que « cette discussion est largement une perte de temps » parce que les deux solutions « sont toutes deux utopiques ». Il dit que la solution à deux Etats, et donc d'un Etat « indépendant » (les guillemets sont de lui) limité à Gaza et à la Cisjordanie, est « totalement utopique ». Mais il n'explique pas pourquoi il en est ainsi et se contente d'affirmer simplement que c'est « évident ». Comme il parle plus loin de la Jordanie comme « complément naturel » de la Cisjordanie, on peut en déduire qu'il pense au problème de la viabilité économique. Il ne fournit qu'indirectement la raison pour laquelle cette viabilité doit être recherchée dans le cadre de la Jordanie et pas dans celui de la Palestine historique. Et cette raison est en rapport avec son rejet de la solution à un seul Etat.

Il dit en effet que cette deuxième solution est encore plus utopique que la première, « car sa réalisation exigerait la destruction de l'Etat sioniste ». Mais il n'explique pas pourquoi une telle destruction ne peut pas être envisagée. Comme il dit plus loin que les « Israéliens n'accepteront jamais d'être une minorité politique », on en revient donc à la question de savoir au nom de quoi les Palestiniens doivent se contenter des miettes que veulent bien leur laisser ceux qui leur ont volé leur pays. Est-ce encore au nom du « réalisme » face à la toute puissance militaire de leurs spoliateurs ?

Une fois rejetée les deux premières solutions, Achcar en arrive à sa propre proposition. Il y distingue deux niveaux. Le premier concerne « les intérêts immédiats et urgents des Palestiniens ». Les Palestiniens de la

Cisjordanie et de Gaza, dit-il, se battent pour « se débarrasser de l'occupation » et veulent « la souveraineté sur leurs territoires » et ce combat « devrait évidemment être soutenu ». Etant donné qu'il soutient aussi que la solution à deux Etats est totalement utopique, on ne voit pas très bien comment on peut à la fois soutenir le combat des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza pour avoir la souveraineté sur leurs territoires et leur refuser un Etat souverain comme aboutissement de ce combat. Par ailleurs, il ne tient pas compte du fait qu'une partie des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza sont des réfugiés qui ont la volonté de rentrer chez eux. Or, cette volonté ne peut pas se réaliser avec la souveraineté sur ces deux parties du territoire, tout simplement parce que les lieux d'origine de ces réfugiés se trouvent en « Israël ».

Achcar en vient ensuite au deuxième niveau. Il concerne « une solution à long terme », avec « une dimension utopique » et consisterait en « un Etat qui inclurait la Jordanie ». Les raisons qu'il met en avant sont le fait que les Palestiniens y sont majoritaires, que Jordaniens et Palestiniens de Cisjordanie ont déjà, entre 1949 et 1967, vécu dans un seul Etat et qu'à la même époque, la direction palestinienne – « Etat dans l'Etat jordanien » - n'a jamais appelé au renversement de la monarchie despotique qui dominait en Jordanie.

Première remarque : Achcar ne semble ébranlé ni par le fait qu'en cas de retour, les Palestiniens seraient également majoritaires en Palestine historique, ni par le fait que les Palestiniens de Cisjordanie ont vécu avec les « Israéliens » sous la domination d'un seul Etat pendant une période deux fois plus longue, et de surcroît dans leur propre pays - et non dans celui où certains ont trouvé refuge après leur expulsion.

Deuxième remarque : La direction palestinienne a peut-être eu tort – ce qui est discutable – de ne pas renverser la monarchie jordanienne, mais il ne s'ensuit nullement que les réfugiés palestiniens doivent alors assumer et rester en Jordanie. Ce n'est pas parce que les parents ont mangé des raisins verts que leurs enfants doivent en avoir les dents éternellement agacées. Achcar rappelle d'ailleurs que les Palestiniens de Jordanie sont en majorité des réfugiés de 1948 mais, mise à part l'invocation du diktat sioniste, il escamote la question de savoir pourquoi ces réfugiés doivent rester en Jordanie et non retourner dans leurs foyers en « Israël » - en application du Droit international et, surtout, d'une justice élémentaire. Il retient aussi, on l'a vu, l'idée qu'un Etat en Cisjordanie ne peut être qu'un « bantoustan » non viable, mais il n'explique pas en quoi le fait d'inclure la Jordanie résout le problème.

Achcar ajoute deux conditions politiques à la solution qu'il propose. La première est qu'il « faut un gouvernement démocratique en Jordanie ». On peut remarquer ici que l'exigence démocratique est clairement sélective. Elle s'applique à la seule Jordanie, alors que le caractère discriminatoire et exclusif de l'Etat sioniste est, lui, définitivement tenu pour un élément invariable de l'équation.

La deuxième condition est la suivante : « aucune solution à long terme, juste et durable, ne peut être conçue autrement qu'à un niveau

régional et dans des conditions socialistes - une fédération socialiste du Moyen-Orient et au-delà ». Achcar appelle cela une « utopie qui inspire » parce qu'elle veut « dépasser les frontières et les nationalismes », et il l'oppose à « l'utopie mesquine » des deux autres solutions. On peut remarquer ici encore que l'exigence de dépassement des nationalismes est tout aussi sélective. Elle s'applique aux Palestiniens mais pas aux Israéliens dont le refus d'être une minorité est, lui, considéré comme une donnée intouchable. On ne voit pas très bien ce que recouvre cet « au-delà » auquel devrait s'étendre la fédération socialiste (les Etats-Unis peut-être ?). Et on ne sait pas non plus si « Israël » en fera partie et si oui, par quelle magie les Israéliens renonceraient demain à l'idée - ne jamais être une minorité - à laquelle Achcar dit qu'ils s'accrochent aujourd'hui.

En synthèse, le point de vue d'Achcar est le suivant : 1°) la solution des deux Etats est utopique parce l'Etat palestinien en Cisjordanie ne peut être qu'un bantoustan non viable ; 2°) la solution d'un seul Etat est utopique parce que les Israéliens ne l'accepteront jamais ; 3°) la solution alternative consiste à établir dans l'immédiat un Etat commun avec une Jordanie démocratique et, à long terme, un Etat socialiste au Moyen-Orient et au-delà.

En fonction de cette proposition, Il est facile de déduire ce que doit faire le militant de base palestinien. Il doit aller voir les réfugiés de Jordanie, de Cisjordanie et de Gaza et leur dire : restez là où vous êtes et demandez la démocratie et un seul Etat avec la Jordanie. Il doit aller voir tous les réfugiés où qu'ils soient et leur dire : vous ne pouvez pas rentrer chez vous parce que les Israéliens n'accepteront jamais d'être une minorité. Il doit aller voir tous les Palestiniens où qu'ils soient et leur dire : dépassez les frontières et les nationalismes et rêvez de socialisme.

On le voit, tous les arguments vont implacablement dans le même sens : pas de retour pour les réfugiés. Ces derniers doivent rester là où ils sont en attendant leur intégration dans une hypothétique patrie socialiste. Il est raisonnable de penser que ce déni du droit au retour a peu de chance d'« inspirer » les victimes palestiniennes dans leur exil. Il est également raisonnable de se méfier du genre de socialisme qui leur est proposé. Au mieux, il a l'air d'un nuage blanc dans un ciel bleu d'été : juste pour faire joli. Au pire, il sert à discréditer en priorité le nationalisme des opprimés, celui des Palestiniens.

Voilà donc la solution que propose Achcar. Et, bien entendu, il ne se pose pas la question de savoir si le débat autour de « sa » solution n'est pas lui aussi une perte de temps. Pour l'utopie qui inspire comme pour la modestie, on repassera !

Annexe 4 :

Lettre sur le débat à propos de la solution à un seul Etat

Bonjour Isa.,

Le PV ou le projet de PV de la dernière réunion et les autres documents que j'ai communiqués au bureau de l'association à la quelle

j'appartiens a mis mal à l'aise. J'aimerais te faire part de ce qui me semble être à l'origine du malaise.

1) L'affiche que nous avons réalisée et qui a été discutée au sein de la Plateforme Belgique-Moyen-Orient n'a pas été utilisée par les autres intervenants. A l'inverse, le tract sur papier dur (avec logo en couleurs) qui a été distribué pendant l'opération du 24 novembre n'a été discuté nulle part. Or on y lit le terme « Israël » qui ne figure qu'entre guillemets dans la Plateforme. On y lit « nous exigeons d'Israël » alors que la plateforme n'est pas dans une logique d'exigence à l'égard de l'occupant mais dans une logique de soutien à la résistance contre l'occupation. On y lit « les colonies illégalement construites par Israël », etc... En Bref, tout le texte est contaminé par l'idée que l'Etat sioniste est un Etat dont l'existence serait légitime s'il n'occupait pas les « territoires » (pourquoi le pluriel ?) palestiniens.

2) Nous respectons les personnes qui ont conçu la campagne BDS mais nous ne nous associons pas à cette campagne telle quelle parce qu'elle est tout aussi contaminée par l'idée de « deux Etats ». Idée, il ne faut jamais l'oublier, qui implique forcément le non-retour des réfugiés sur leurs lieux d'origine (chacun devant retourner dans « son » Etat), voire le transfert des « Arabes israéliens » dans « leur » Etat. On nous fait remarquer que non, qu'il faut soutenir « en même temps » le retour des réfugiés. Mais alors, s'ils y retournent, pourquoi deux Etats ?

3) Les problèmes soulevés se retrouvent aussi dans le PV : « territoires occupés » dans le point 2 ; « faire pression sur Israël » dans le point 3. Mais il y a d'autres problèmes dans le PV. Par exemple, on ne voit pas très bien pourquoi la Plateforme devrait s'occuper d'« inviter » les parlementaires à rencontrer l'ABP-Brxl (la Plateforme ne serait-elle qu'une succursale de l'ABP ? et pourquoi faire du lobbying en cascade : nous faisons pression sur Galand [président de l'ABP] qui fait pression sur l'ABP qui fait pression sur les parlementaires intéressants pour qu'ils rencontrent... l'ABP). On ne comprend pas. Autre exemple : nous ne nous souvenons pas qu'il ait été dit que « l'objectif final » soit « d'obtenir que les hommes politiques s'engagent à faire de vraies pressions sur Israël » (Point 3 du PV) ; en tout cas, ce n'est pas dans l'esprit de la Plateforme, ou alors celle-ci n'est pas claire et il faudrait l'éclaircir.

4) Mon intervention à la dernière réunion était centrée sur l'idée que le plus important c'est le bilan des actions concrètes de sensibilisation au boycott (qu'est-ce qui a été fait ? comment ? quels sont les problèmes d'approche rencontrés ? quelles leçons en tirer, quelles améliorations ?) - Cela devrait me semble-t-il figurer dans le PV.

Amitiés,

Tahar

Eléments de bibliographie

Malheureusement, nous n'avons pas pu consulter trois ouvrages qui, selon les comptes-rendus, semblent importants pour le débat. Il s'agit des ouvrages (tous en anglais) de Virginia TILLEY, *La solution à un Etat* (University of Michigan Press, 2005), de Ali ABUNIMAH, *Un seul pays* (Metropolitan Books, 2006) et de Joel KOVEL, *Vaincre le sionisme* (2007). Nous avons, en revanche, consulté de nombreux articles, en texte imprimé ou sur Internet. Ils sont de taille et d'importance inégales. Voici quelques uns parmi ceux qui nous ont le plus apporté dans la rédaction de ce texte :

Sur le fond du problème

- ALDEEB Sami, « Statuts de l'Association pour un seul Etat démocratique en Palestine/Israël », <http://www.one-democratic-state.org>
- BARGHOUTI Omar , « Contre l'apartheid à deux Etats » (entretien), <http://www.voltairenet.org/article153516.html>
- BARGHOUTI Omar et ABUNIMAH Ali, « Israël : pourquoi "un seul Etat" est la seule vraie solution ? », *The Guardian*, 2007, traduction française sur <http://www.michelcolon.info/articles>
- CHRISTISON Kathleen, « Un et deux Etats - Le mythe du consensus international », janvier 2008, article disponible sur <http://www.eutopic.lautre.net/coodination/spip.php?article2831>
- CHRISTISON Kathleen, « Le prochain effondrement du sionisme », texte anglais sur <http://www.counterpunch.org/> ; traduction française sur <http://www.ism-France.org/>
- HALPER Jeff, « Israël et l'Empire » (entretien), novembre 2003, <http://www.FromOccupiedPalestine.org>
- HIRT Nico, « C'est le sionisme qui mène à la guerre », *La Libre Belgique*, 25/07/2006.
- HONIG-PARNASS Tikna, « Orgueil, courage et cruauté », *La Revue Nouvelle* (Belgique), n° 5-6/107, mai-juin 1998.
- JABR Samah, « De quoi s'agit-il vraiment ? », texte anglais sur <http://www.israelimperialismnews.org> ; traduction française disponible sur <http://www.solidarite-palestine.org/rdp-pal-040331-2.html>.
- MAKDISI Saree, « Israël-Palestine : la fin de la solution des deux Etats », *Los Angeles Times*, 11 mai 2008, traduction française sur <http://www.contreinfo/article.php3?Id.article=1968>
- MOALLA Taïeb, « Un seul Etat pour la Palestine et Israël : une utopie ? », *Le Soleil* (Canada), 11 novembre 2005.
- PAPPE Ilan et AVNERY Uri, « Un ou deux Etats pour Israël et la Palestine », débat radiophonique publié le 26 août 2007, traduction française sur <http://www.protection-palestine.org>
- SAID Edward, « La seule alternative : un seul Etat », *Al-Ahram Weekly On-Line* (Egypte), 1-7 mars 2001, traduction française sur <http://www.gwadaoka.org>

SALINGUE Julien, « La fin du mythe de "l'Etat palestinien indépendant" », *La Gauche* (Belgique), mai-juin 2008, pp. 47-48.
STAMBUL Pierre, « Un Etat ou deux Etats », *La Gauche* (Belgique), janvier-février 2008.
WHITBECK John V., « Sur le "droit à l'existence" d'Israël », *Le Soir* (Belgique), 17/01/2007 (rubrique Carte blanche)

Sur l'option de l'Etat binational

Cette option n'a pas été examinée ici. Pour s'en faire une idée, on peut consulter les deux ouvrages suivants :

RAZ-KRAKOTZKIN Ammon, *Exil et souveraineté : judaïsme, sionisme et pensée binationale*, Paris, La Fabrique, 2007 (compte-rendu de François Xavier sur <http://www.oulala.net>)
WARSHAWSKI Michel, *Israël-Palestine : le défi binational*, Paris, Editions Textuel, 2001

Sur la crise du sionisme, voir en particulier :

CYPEL Sylvain, *Les emmurés. La société israélienne dans l'impasse*, Paris, La Découverte, 2005
WARSHAWSKI Michel, *A tombeau ouvert. La Crise de la société israélienne*, Paris, La Fabrique, 2003.
ZERTAL Idith, *La nation et la mort. La Shoah dans le discours et la politique d'Israël*, Paris, La Découverte, 2004.

Notes

(*) Texte revu et amélioré par un groupe de militants du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien à Liège.

(1) Ils suivent en cela l'arrêt de la Cour Internationale de Justice sur cette question (La Haye, 2004). La frontière « légale » y est déterminée par ce qu'on appelle la « Ligne verte », c'est à dire la ligne de cessez-le feu d'avril 1949 entre « Israël » et la Jordanie.

(2) Cela s'est fait parallèlement à l'apparition ou la réapparition de l'idée d'un « Etat binational » dont les arguments, malgré leur intérêt, ne seront pas traités ici.

(3) Ce sont tous ceux qui sont favorables à la fin de l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza, mais sont opposés au retour des réfugiés sur leurs lieux d'origine. Un exemple connu est celui du pacifiste israélien Uri Avnery du *Gush Shalom* « Bloc de la Paix ». Ceci dit, tous les sionistes soft ne sont pas nécessairement israéliens. Les positions de certains grands partis politiques de Belgique, par exemple, sont très proches du sionisme soft.

(4) Tant Clinton que Bush ont toujours affirmé clairement qu'« Israël » doit garder les grands blocs de colonies en Cisjordanie. Les premières déclarations des candidats aux prochaines présidentielles américaines indiquent que celui qui sera élu restera sur les mêmes positions.

(5) Sur un exemple de luttes communes, celles suscitées par la résistance à la construction du Mur dans les villages de Mas'ha, Budrus, Biddu..., on lira avec intérêt les pp. 193- 239 de Tanya Reinhart, *L'héritage de Sharon. Détruire la Palestine, suite*, Paris, La Fabrique, 2006. Voir en particulier les pages consacrées à la lutte - longue, tenace et partiellement victorieuse - autour des villageois de Bil'in « nettoyés » par le Mur (qui les sépare de leurs champs et vergers). Il est important de signaler ici qu'aucune de ces luttes n'a reçu le moindre soutien de « l'Autorité palestinienne ». L'une des raisons les plus interpellantes : le « premier ministre » palestinien de l'époque était également propriétaire de cimenteries que les commandes de la construction du Mur faisaient prospérer.

(6) Ces contradictions sont en partie alimentées par les effets dévastateurs de la mondialisation néolibérale : privatisations massives, recul des protections sociales, etc..

(7) Quelques dates emblématiques : l'insurrection d'Egypte en 1919, les émeutes de Palestine en 1920, la grande révolte d'Irak en 1920, l'insurrection rifaine contre la pénétration coloniale espagnole au Maroc en 1921...

(8) Le théoricien du sionisme, Theodor Herzl écrit dans son livre *L'Etat juif* (1896) : « Pour l'Europe, nous constituerons là-bas un morceau de rempart contre l'Asie, nous serions la sentinelle avancée de la civilisation contre la Barbarie. » Il a dit aussi qu'il voulait « coloniser la Palestine », y créer un Etat juif et, pour ce faire, « rendre des services à l'Etat impérialiste qui protégera son existence ». En 1897, pour obtenir l'appui de la France à son projet, il écrit : « Le pays que nous nous proposons d'occuper inclura la Basse-Egypte, le sud de la Syrie et la partie méridionale du Liban. Cette position nous rendra maîtres du commerce de l'Inde, de l'Arabie et de l'Afrique de l'Est et du Sud. La France ne peut avoir d'autre désir que de voir la route des Indes et de la Chine occupée par un peuple prêt à la suivre jusqu'à la mort. »

